

**Contrat de formation e-learning
pour la formation continue en radioprotection
conformément aux art. 172/175 de l'ORaPa**

Entre

ccm-Campus GmbH
Am Arenzberg 40
51381 Leverkusen
Allemagne

société représentée par son directeur M. Andreas Jagenburg,
(ci-après dénommée «l'organisme de formation» ou «le prestataire»)

Et

Nom de l'apprenant

Date de naissance

Adresse e-mail

Rue, numéro de rue

NPA, lieu, Suisse

(ci-après dénommé «le bénéficiaire» ou «le client»)

Objet du contrat

En Suisse, les personnes qui, dans le cadre de leur activité, sont exposées aux rayons ionisants, doivent se protéger de ces rayons et/ou utilisent ces rayons sont soumises à une obligation de formation continue.

Elles doivent suivre une formation d'une durée de 8 heures sur une période de 5 ans. Au cours de cette période, l'enseignement doit être réparti au maximum dans le temps. Il est permis de recourir à l'apprentissage en ligne (e-learning).

La Société suisse de radiologie (SGR-SSR) et ccm-Campus ont conclu une convention. Le présent contrat repose sur cette convention et il est conclu par l'intermédiaire de la SGR-SSR, sans commission.

La société ccm-Campus GmbH, établie à Leverkusen en Allemagne, a développé des modules e-learning afin de dispenser des contenus de formation pertinents en matière de radioprotection.

Sur la base du présent contrat, ccm-Campus GmbH met à disposition des licences e-learning pour les modules «Formation continue en radioprotection Suisse 8 h méd.» en français et en allemand.

Au total, 10 modules de formation sont disponibles par l'intermédiaire de licences uniques pour deux modules ou de licences globales pour l'ensemble des modules.

Droits d'auteur, étendue des licences et garantie

La société ccm-Campus GmbH fournit des formations qu'elle élabore sous sa propre responsabilité. Elle est seule compétente pour les corrections requises et l'actualisation des contenus des cours, ainsi que pour la scénarisation des modules. Elle détient l'ensemble des droits exclusifs sur ses cours et leur contenu. L'achat d'une licence ouvre le droit, valable pour une personne, d'utiliser la formation selon les modalités décrites dans le présent contrat. Toute utilisation dépassant ce cadre est interdite – notamment une utilisation par plusieurs personnes et la transmission des données d'accès à la plateforme d'apprentissage – et peut entraîner la réclamation de dommages et intérêts. Toute utilisation ultérieure – notamment le téléchargement de contenus qui ne sont pas explicitement proposés au téléchargement, ainsi que la sauvegarde, la duplication et la diffusion de ces contenus – est également interdite. Toute contravention violant les

droits d'auteur de l'organisme de formation peut entraîner la réclamation de dommages et intérêts.

Le bénéficiaire est responsable de faire le nécessaire pour respecter le périmètre de l'utilisation et conserver ses données d'accès en lieu sûr.

Par licence unique, on entend l'accès pour une personne à un couple de modules (1/2, 3/4, 5/6, 7/8, 9/10) pendant une durée d'un an. Le suivi de l'ensemble des 10 modules requiert une licence globale pour les 10 modules; celle-ci est valable 5 ans.

L'accès aux modules payés s'effectue par le biais d'un identifiant qui est l'adresse e-mail renseignée plus haut par le bénéficiaire. L'inscription au cours donne lieu à l'envoi à l'apprenant, à l'adresse indiquée lors de l'inscription, d'un e-mail contenant le mot de passe correspondant à son compte. L'utilisateur est responsable de s'assurer que sa boîte de messagerie fonctionne et que les notifications ne soient pas filtrées vers le dossier de courrier indésirable (spam). Il est en outre responsable de conserver les données d'accès de manière à ce qu'elles soient inaccessibles à des tiers.

L'accès aux modules sera débloqué au-delà de la période contractuelle prévue, à savoir un an par couple de modules, si le bénéficiaire est titulaire d'une licence pour les modules suivants; dans le cadre d'un abonnement de 5 ans, les participants ont ainsi accès à l'ensemble des 10 modules pendant la dernière année.

En l'absence de licence pour les modules suivants, ccm-Campus est libre de bloquer ou de supprimer l'accès de l'utilisateur au terme de la période de licence d'un an mentionnée ci-dessus.

L'utilisation des modules s'effectue sous la responsabilité du bénéficiaire. La mise à disposition des modules ne s'accompagne d'aucune garantie, sous quelque forme que ce soit.

Prix

Variante 1:

Licence unique	Durée du contrat	Couple de modules (modules)
43 CHF	1 an	1 (par ex. 1+2)

Variante 2:

Licence globale (10 modules)	Durée du contrat	Couple de modules (modules)
190 CHF	5 ans	1-5 (1-10)

La mise à disposition des modules et l'établissement de la facture ont lieu une fois le contrat signé et le coût de la licence. A cet effet, le client reçoit une facture indiquant les coordonnées du compte de ccm-Campus GmbH.

Les frais bancaires sont à la charge du client.

Les chèques barrés ne sont pas acceptés.

En soumettant la présente commande ou offre d'achat, le client renonce à toute possibilité de rétractation.

Le bénéficiaire n'est pas autorisé à revendre les licences d'utilisation des cours.

Dans la mesure où les licences d'utilisation ne sont pas revendues par le client, la prestation susmentionnée est une action de formation exonérée de la TVA suisse conformément à l'article 21, al. 2, ch. 11, let. b LTVA.

Procédure d'inscription

Les apprenants doivent être inscrits aux modules de cours sur la plateforme de formation. L'inscription est effectuée par le prestataire à l'aide des données renseignées plus haut.

Le changement ultérieur de l'adresse e-mail ou tout autre modification donnera lieu à la facturation d'un montant forfaitaire de 20 CHF pour frais administratifs.

Protection des données

Les deux parties au contrat s'engagent pour leur part à adopter les mesures nécessaires au respect des dispositions en vigueur en matière de protection des données. L'organisme de formation est tenu d'appliquer la politique de confidentialité actuellement publiée sur sa plateforme (voir https://imgserv.ccm-campus.de/policy/ccmC_policy_lms_my.html, en allemand).

Choix des prestations

Durée du contrat 1 an /

Modules n° 1 + 2

Modules n° 3 + 4

Modules n° 5 + 6

Modules n° 7 + 8

Modules n° 9 + 10

Durée du contrat 5 ans / Modules n° 1 à 10

Clause salvatrice et juridiction compétente

Toute modification ou tout complément apporté au présent contrat doit être formulé par écrit. Il ne peut être renoncé à cette exigence de forme que par écrit.

Si certaines dispositions du présent contrat s'avéraient inefficaces en tout ou partie ou si, pour des raisons d'ordre juridique, elles ne pouvaient être exécutées de la manière prévue, la validité du reste du contrat n'en serait pas affectée. Les parties contractantes s'engagent à adopter, en lieu et place de la disposition inefficace, une disposition efficace se rapprochant le plus possible, du point de vue économique, de la disposition initiale.

Le présent contrat est régi par le droit allemand.

Le lieu de juridiction compétent est Leverkusen.

Date et lieu

X

Signature de l'apprenant / bénéficiaire